

REUNION DE CONSEIL DU 18 JUIN 2020

Convocation du 13 juin 2020

Etaient présents : Ph. Salmon, C Muller, JM Chapelet, S. Gobancé, F. Nazé, J. Olejnik, M. Marlette,
JM. Brelet, V. Bleuzé, L. Carlac, A. Eliez, S. Gaillot, A. Gérard, S. Jourdain, B. Randour.

Catherine MULLER est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande d'observer une minute de silence en hommage à Madame Hélène

Hélène TOUBLAN.

Émargement du livre

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance de ce jour à 20h30.

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du 23 mai 2020.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité et signent ce compte rendu.

Ordre du Jour

COMMUNE

- Délibération 3933 : Vote de la délégation au Maire de certaines attributions
- Délibération 3934 : Vote des taxes locales directes
- Délibération 3935 : Vote des subventions
- Délibération 3936 : Vote de la subvention au comité des fêtes
- Délibération 3937 : Vote du budget primitif communal 2020
- Délibération 3938 : Vote du budget primitif du lotissement 2020
- Délibération 3939 : Proposition de contribuables à la commission des impôts directs
- Délibération 3940 : Vote des diverses commissions communales et nomination de leurs membres
- Délibération 3941 : Détermination du nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
- Délibération 3942 : Élection des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
- Délibération 3943 : Nomination d'un régisseur titulaire pour la bibliothèque

Délibération 3933 : Vote de la délégation au Maire de certaines attributions.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L.2122-22 et L.2122-23,

Considérant la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions du conseil municipal

Considérant la nécessité pour la bonne marche de l'administration communale de confier au maire les attributions en matière de :

- passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
 - exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire , de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal
 - intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les délais définis par le Conseil Municipal
 - de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par le décret et s'élevant actuellement à 206 000 euros hors taxes ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget
 - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
 - de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires avoués, huissiers de justice et experts
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 Voix Pour, 0 Voix Contre, et 0 Voix d'Abstention

DECIDE

De déléguer au Maire les attributions suivantes :

-
- passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire , de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les délais définis par le Conseil Municipal
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par le décret et s'élevant actuellement à 206 000 euros hors taxes ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires avoués, huissiers de justice et experts

D'autoriser le Maire à subdéléguer tout ou partie de ces attributions à un adjoint ou à un conseiller municipal

En cas d'empêchement du Maire, de délibérer en conseil municipal les attributions visées ci-dessus
Les membres du conseil municipal votent avec 15 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention.

Délibération n° 3934 : Vote des taxes directes locales.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

DÉCIDE avec 15 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix d'abstention.

De voter les taxes comme suit :

Taxe sur le foncier bâti :	28.74 %
Taxe sur le foncier non bâti :	28.51 %

Délibération n° 3935 : Vote des subventions 2020 – exercice 2020

Association Pêche « Le Gardon »	80.00 €
Association Sentiers randonnées	80.00 €
ADMR	500.00 €
Bourgeons de culture	500.00 €
Tennis	100.00 €
Club foot vétéran	300.00 €
PAIO (mission locale)	610.00 €
Mission Coteaux, Maisons et Caves Champagne	324.00 €
L'Atelier et la Main	150.00 €

TOTAL DU COMPTE 6574 **2 644.00 €**

Association Familles Rurales (crèche)	10 000.00 €
TOTAL DU COMPTE 65548	10 000.00 €

CCAS – Compte 657362 **3 500.00 €**

Délibération n° 3936 : Vote de la subvention au Comité des Fêtes – exercice 2020

Mme Laura CARLAC ne prend pas part au vote : 14 voix pour

Comité des Fêtes de Crugny (manifestations usuelles)	1 600.00 €
--	------------

TOTAL DU COMPTE 6574 **1 600.00 €**

Délibération n° 3937 : Vote du budget primitif communal 2020

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal vote le budget primitif communal 2020 tel qu'il est présenté, à savoir :

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes :	1 084 816,48 €
Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes :	206 321,85 €

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE : par 15 Voix Pour, 15 Voix Contre, 15 Voix d'Abstention de valider le budget primitif communal 2020 comme indiqué ci-dessus.

Délibération n° 3938 : Vote du budget primitif lotissement 2020

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2020 du lotissement tel qu'il est présenté, à savoir :

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes : 357 960,09 €

Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes : 80 345,91 €

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE : par 15 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Voix d'Abstention de valider le budget primitif lotissement 2020 comme indiqué ci-dessus.

Délibération n° 3939 : Proposition de contribuables à la commission des impôts directs.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code des impôts et notamment l'article 1650,

Considérant les conditions de recevabilité des commissaires proposés, à savoir : 25 ans au moins, de nationalité française, inscrits aux rôles d'imposition directes locales de la commune et ayant des connaissances suffisantes sur les circonstances locales et l'exécution des travaux confiée à cette commission,

Considérant la nécessité de proposer ces personnes en nombre double,

Considérant l'obligation de non domiciliation dans la commune d'un commissaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix pour - DÉCIDE :

- De désigner, Monsieur Philippe SALMON, Maire de la Commune comme président de la commission communale des impôts directs ;
- De proposer, 24 personnes à la Direction Générale des Finances Publiques qui se chargera de nommer 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

		Nom	Prénom	Naissance	Adresse
1	Mme	MULLER	Catherine	12/11/1959	33, rue haute
2	M	MARLETTE	Michaël	12/09/1978	9, rue haute
3	M	OLEJNIK	Joël	30/05/1962	5, rue des quatre vents
4	M	BRELET	Jean-Marie	11/12/1969	1, rue du lavoir
5	M	CHAPELET	Jean-Marc	27/01/1958	Ferme du Bois de Perthes
6	Mme	GOBANCÉ	Sabine	30/03/1973	20, rue haute
7	Mme	NAZÉ	Florence	17/05/1972	12, rue de la ville
8	Mme	BLEUZÉ	Véronique	02/05/196	7, rue de la montagne

	e			8	
9	Mme	CARLAC	Laura	24/11/1988	10, rue de mannot
10	M	ELIEZ	Arnaud	19/03/1980	44, rue haute
11	Mme	GAILLOT	Sonia	07/05/1985	1, ruelle mannot
12	Mme	GERARD	Adélaïde	01/06/1987	5, rue de la terrière
13	Mme	JOURDAIN	Sylvie	16/09/1971	2, rue haute
14	M	RANDOUR	Bernard	15/12/1958	4, rue du grand jardin
15	Mme	FLEURY	Françoise	05/11/1959	12, rue de mannot
16	Mme	BOURDIN	Christine	31/05/1949	47, rue haute
17	Mme	FOURNAISE	Marie-José	14/10/1958	16, rue haute
18	Mme	DEMOULIN	Annie	23/02/1957	10, rue des quatre vents

Maire	SALMON	Philippe	mairie.crugny@wanadoo.fr	06.84.37.86.26
-------	--------	----------	--	----------------

Délibération n° 3940 : Vote des diverses commissions et nomination de leurs membres.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, Considérant la possibilité de former des commissions de travail chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal ou communautaire, de formuler des avis mais qui ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel.

Considérant l'utilité de former des commissions pour le suivi des divers dossiers communaux. Considérant la possibilité de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des membres.

Considérant que Monsieur Philippe SALMON, élu Maire le 23 mai 2020 est Présidente de toutes les commissions énumérées ci-dessous.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstentions

DÉCIDE :

- de former la **commission : Budget – Finances**
- de ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres
- de nommer comme membres les conseillers suivants :

Bernard RANDOUR : Vice-président	Sonia GAILLOT
Catherine MULLER	Michaël MARLETTE
Sabine GOBANCÉ	

- de former la **commission : Communication – Information**
- de ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres
- de nommer comme membres les conseillers suivants :

Florance NAZÉ : Vice-présidente	Laura CARLAC
Véronique BLEUZÉ	Catherine MULLER
Adélaïde GERARD	Sonia GAILLOT

- de former la **commission : Crèche « Les Oursons »**
- de ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres
- de nommer comme membres les conseillers suivants :

Catherine MULLER : Vice-président	Adélaïde GERARD
Sabine GOBANCÉ	Arnaud ELIEZ
Sylvie JOURDAIN	

- de former la **commission : Voirie – Éclairage – Assainissement**
- de ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres
- de nommer comme membres les conseillers suivants :

Michaël MARLETTE : Vice-président	Jean-Marc BRELET
Laura CARLAC	Jean-Marc CHAPELET
Adélaïde GERARD	Joël OLEJNIK
Arnaud ELIEZ	

- de former la **commission : BATIMENTS COMMUNAUX**
- de ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres
- de nommer comme membres les conseillers suivants :

Joël OLEJNIK : Vice-président	Véronique BLEUZÉ
Catherine MULLER	Bernard RANDOUR
Florence NAZÉ	Jean-Marc BRELET

- de former la **commission : BOIS LE MOINE**
- de ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres
- de nommer comme membres les conseillers suivants :

Jean-Marc CHAPELET : Vice-président	Arnaud ELIEZ
Catherine MULLER	
Michaël MARLETTE	

- de former la **commission : ENVIRONNEMENT – FLEURISSEMENT ET CADRE DE VIE**
- de ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres
- de nommer comme membres les conseillers suivants :

Catherine MULLER : Vice-présidente	
---	--

Florence NAZÉ	
Véronique BLEUZÉ	

- de former la **commission : FÊTES – SPORTS – LOISIRS ET ASSOCIATIONS**
- de ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres
- de nommer comme membres les conseillers suivants :

Laura CARLAC : Vice-présidente	Michaël MARLETTE
Florence NAZÉ	Bernard RANDOUR
Sabine GOBANCÉ	

- de former la **commission : APPEL D’OFFRES**
- de ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres
- de nommer comme membres les conseillers suivants :

Philippe SALMON	Jean-Marc CHAPELET
Bernard RANDOUR	Joël OLEJNIK
Jean-Marie BRELET	

- de former la **commission : URBANISME - PLU**
- de ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres
- de nommer comme membres les conseillers suivants :

Jean-Marie BRELET : Vice-président	Jean-Marc CHAPELET
Sabine GOBANCÉ	Michaël MARLETTE
Joël OLEJNIK	

- de former la **commission : LISTES ÉLECTORALES**
- de ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres
- de nommer comme membres les conseillers suivants :

Sabine GOBANCÉ : conseillère municipale
Richard MULLER : délégué de l’administration
Daniel MARLETTE : délégué du tribunal judiciaire

- de former la **commission : JURÉS D’ASSISES**
- de ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres
- de nommer comme membres les conseillers suivants :

Philippe SALMON	
Catherine MULLER	

- de nommer **Mr Philippe SAMON, correspondant défense**

Délibération n° 3941 : Détermination du nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 15 voix pour de fixer à 4 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Délibération n° 3942 : Élection des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal de l'Action Sociale.

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal, soit 4 membres élus.

En conséquence, il convient de procéder à l'élection de ceux-ci, dans les conditions fixées par l'article L 123-6 du Code de l'action sociale et des familles et par l'article 8 du décret n° 95-563 du 6 mai 1995, modifié par décret 2000-6 du 4 janvier 2000 (scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plu fort reste).

Pour les élus : Les candidats sont :

- Florance NAZÉ
- Sabine GOBANCÉ
- Adélaïde GERARD
- Bernard RANDOUR

Tous élus par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention.

Délibération n° 3943 : Nomination d'un régisseur titulaire pour la bibliothèque

Monsieur le Maire indique la nécessité de prendre une délibération pour nommer un Régisseur Titulaire et un régisseur Suppléant de la Commune en ce qui concerne les recettes de la bibliothèque.

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Martine MANCHERON Titulaire.

Les membres du conseil municipal décident avec 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention, de nommer Madame Martine MANCHERON, Régisseur Titulaire des Recettes pour la bibliothèque.

Informations diverses de Monsieur le Maire :

Les travaux dans la rue Mannot sont finis et ils ont été bien réalisés par la société CTP ;

La passerelle sur l'Ardre a été posée mais il manque la chicane : la métallerie est en commande ;

Après une période de fermeture (directive gouvernementale sur le Covid 19), la crèche est réouverte à la grande satisfaction des parents ;

L'école accueillera de nouveau tous les élèves dès lundi 22 Juin ;

Les transports scolaires acceptent d'attendre les enfants quelques minutes de plus, suite aux sorties échelonnées des classes ;

Les masques en tissu ont été distribués ;

La date du prochain conseil communautaire du Grand Reims aura lieu le 10 juillet ;

Des travaux de mise en place d'une antenne Orange démarreront en septembre sur un terrain privé à la sortie de Crugny en allant vers Fismes ;

Comme tous les ans, le tirage des jurés des assises aura lieu vendredi 19 Juin dans notre Mairie ;

Un nouveau défibrillateur a été commandé suite à l'impossibilité de réparer l'ancien : il sera installé le mardi 23 Juin ;

Le remplacement de vitres du lavoir communal (vandalisme) et de vitraux de la sacristie est prévu en Août ;

Notre employé communal Jérémy HUAT est en formation électrique 2 jours ;

Suspension séance de 23 h 25.

Ph. SALMON

C. MULLER

M. MARLETTE

Joël OLEJNIK

V. BLEUZÉ

F.F NAZÉ

S. GOBANCÉ

L. CARLAC

J.M. CHAPELET

A. ELIEZ

S. GAILLOT

A.GERARD

B. RANDOUR

S. JOURDAIN

J.M. BRELET